

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 02 avril 2026

Convocation du 27 mars 2026

Date d’Affichage :

03 avril 2026

Nbre de Conseillers

en exercice : 33

Nbre de présents : 31

Nbre d’excusés avec pouvoir : ... 2

Nbre d’excusé sans pouvoir : 0

Nbre d’absent : 0

Nombre de votants : 33

Etaient présents : M. Christophe DORÉ, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, M. Raphaël GRIEU, Mme Linda HOCDÉ, M. Ludovic HÉBERT, Mme Isabelle GERVAIS, M. Florian COURRAEY, Mme Ghislaine FERCOQ, M. Philippe BEAUFILS, Mmes Marie-Jeanne DEMOL, Dominique COUBRAY, MM. Éric LESUEUR, Jean-Marc ORAIN, Sylvain LE SAUX, Éric LÉGER, Mmes Patricia LEHIR, Christine RASTELLI, MM. Jean-Yves HÉDOU, Michaël CAVELIER, Jérôme ANQUETIL, Mmes Angélique FIQUET, Elfie THIBAUT, M. Vincent RENVOISÉ, Mmes Florence LELIEVRE, Graziella FILLASTRE, M. Mattéo BACHELET, Mmes Myriam HUAULT, Tiphaine MOREL, MM. Guillaume RICHARD, Douglas POTIER, David DUHAMEL.

Excusés avec pouvoir : Mmes Suzanne LE TUAL, Sabrina AUBÉRY

- Mme LE TUAL avait donné procuration à M. ORAIN

- Mme AUBÉRY avait donné procuration à M. GRIEU

RÉTROCESSION D’UNE PARCELLE DE TERRAIN IMPASSE DES GEAIS (288 RUE LECHAPTOIS) APPARTENANT A M. MATHEO LESEIGNEUR

Madame Charlie GOUDAL-MANOURY donne lecture de son rapport.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° DGS 2013/13 en date du 25 septembre 2013 autorisant l’acquisition par la Commune de BOLBEC des parcelles de terrains formant l’impasse des Geais auprès des propriétaires riverains,

VU l’accord des propriétaires en 2013 pour céder les parcelles constituant l’assiette de l’impasse des Geais,

VU les divisions parcellaires établies par un cabinet de géomètres afin d’attribuer une référence cadastrale aux terrains à céder,

CONSIDERANT que les actes administratifs actant la cession des nouvelles parcelles à la Commune de BOLBEC ont été signés en novembre 2017 excepté celui portant sur la parcelle cadastrée section AS n°500 située impasse des Geais (arrière du n°288 rue Lechaptos) en raison de l’absence de propriétaire connu,

CONSIDERANT que cette parcelle a été acquise par M. Mathéo LESEIGNEUR par acte notarié du 6 mars 2026,

.../...

CONSIDERANT l'accord de M. Mathéo LESEIGNEUR pour céder, à titre gratuit, la parcelle cadastrée section AS n°500 d'une superficie de 13 m², impasse des Geais permettant ainsi à la Commune de BOLBEC de finaliser l'acquisition de l'assiette de l'impasse en vue de la classer dans le domaine public,

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'acquérir, à titre gratuit, la parcelle cadastrée section AS n°500 d'une superficie de 13 m² située impasse des Geais (arrière du n°288 rue Lechaptois),
- de dire qu'un acte administratif sera signé avec M. Mathéo LESEIGNEUR,
- de dire que les frais seront à la charge de la Commune de BOLBEC, d'autoriser M. le Maire, ou en l'absence, Mme la Première Adjointe ou tout Élu dûment habilité à signer l'acte administratif et tout document nécessaire à la conclusion de ce dossier.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

Pour extrait conforme,
(Suivent les signatures)
Le Maire,

Christophe DORÉ